

**« L'éco-Lié » Nouvelle formule**  
**Trail - Triathlon-nature - Randonnée**  
**PLOUGUENAST - Jeudi 26 mai 2022**

**Règlement**

**Article 1 : Organisateur**

L'Association Sportive du Collège Saint-Joseph et de l'école Saint-Pierre de PLOUGUENAST, en collaboration avec l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.L.), l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.) et les Randonneurs du Lié, organise le **jeudi 26 mai 2022**, la quatrième édition de sa manifestation sportive baptisée « **L'éco-Lié** ».

Il s'agit d'épreuves sur sentiers balisés, ouvertes à tous (selon l'âge), hommes, femmes, jeunes, licenciés ou non.

Les courses de 10 km et 5 km (inscriptions sur le site Klikego) sont inscrites au calendrier des courses hors-stade.

**Article 2 : Présentation**

L'idée de départ est de fédérer les élèves et les familles autour d'un projet porteur pour la commune. Cette épreuve veut associer la découverte des sentiers de la vallée du Lié et le patrimoine bâti de la commune (moulin de Guette-es-Lièvres, église du Vieux-Bourg) dans un souci de respect de la nature environnante. Le matin, deux parcours de Trail (10 km et 5 km) sont proposés aux participants. L'après-midi, une découverte du Triathlon-nature (course à pied, kayak et VTT) en binôme (un jeune-un adulte) et une Randonnée compléteront le programme.

**Article 3 : Horaires et lieux**

Départ et arrivée auront lieu sur le site naturel de Guette-es-Lièvres à PLOUGUENAST.

Retrait des dossards : à partir de 8h30 au secrétariat, bâtiment central du site.

**Trail 10 km (nés en 2004 et avant) : Briefing coureurs : 9h25 - Départ : 9h30.**

**Trail 5 km (nés en 2006 et avant) : Briefing coureurs : 10h55 - Départ : 11h.**

**Départ Course des familles (ouverte à tous) : 11h45**

**Remise des prix : 12h15. Puis à partir de 14h (4 séries de 3/4h) :**

**Triathlon-nature en binôme (un jeune-un adulte) par tranches d'âges (CM, 6e-5e, 4e-3e, 2nde-1ère).**

**Inscriptions sur la page de « L'éco-Lié » via le site de la commune de PLOUGUENAST-LANGAST.**

**Randonnée 10 km ouverte à tous : Inscriptions à partir de 13h30. Départ à 14h30.**

**Article 4 : Conditions d'admission**

L'inscription (sur le site Klikego) aux 10 et 5 km implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les pré-inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées pour les licenciés d'une photocopie de licence sportive en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme. Le certificat ou sa photocopie sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de ce document, il n'y aura pas de dossard délivré.

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans préavis. Dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés si l'annulation survient une semaine avant l'épreuve.

En cas de mauvaises conditions météorologiques le jour même, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour le triathlon-nature, il ne sera pas demandé de certificat médical. Chaque jeune évoluera sous la responsabilité de l'adulte et certifiera qu'il est titulaire de l'attestation « Savoir nager ». Chacun (jeune et adulte) signera une décharge sur laquelle il s'engagera à porter le gilet de sécurité fourni par l'organisation et des chaussures fermées. Pour le V.T.T., il devra porter un casque. L'organisateur s'engage à interdire le départ (ou à arrêter) à quiconque enfreindrait ces règles. Il n'y aura aucun esprit de compétition pour cette épreuve donc aucun classement. Tous les participants seront récompensés de manière identique. La sécurité sera assurée par les Sauveteurs Secouristes d'Argoat. La randonnée est organisée, balisée et suivie par l'association des Randonneurs du Lié.

### **Article 5 : Tarifs**

Les inscriptions seront ouvertes sur le site Klikego à partir du 15 mars 2022. La date limite d'inscription est fixée au 25 mai 2022 18h. Les bulletins d'inscription seront aussi disponibles sur le site internet de la commune de PLOUGUENAST-LANGAST, rubrique « L'éco-Lié ».

**Pour des raisons de sécurité, le nombre maximal de participants est fixé à 250 dossards par course.**

Tarif Trail 10 km : 10 € - 5 km : 5 €. Course des familles gratuite (inscription sur place le matin possible).

Triathlon-nature : 10 € par binôme (5 € si participation au Trail le matin). Randonnée 10 km : 3 €.

### **Article 6 : Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par Triskell Chrono (Christian MOISAN). Les résultats seront édités par leurs soins.

### **Article 7 : Ravitaillement**

La course se déroule en auto-suffisance. Les participants devront être équipés au départ d'une réserve d'eau type gourde ou poche. Un ravitaillement est prévu sur le site. Il sera composé d'eau, de fruits et de petits en-cas. Une zone pour jeter ses déchets sera aménagée sur 30 m après le ravitaillement. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors de cette zone sera mis hors-course.

### **Article 8 : Assurance**

L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile (Mutuelle Saint-Christophe). Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation (Association des Sauveteurs Secouristes d'Argoat) ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisation, restent à la charge des participants, en cas de facturation de ces frais par les services de secours. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

### **Article 9 : Sécurité**

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera assurée par l'**Association des Sauveteurs Secouristes de l'Argoat**. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. Les parcours seront ouverts et fermés par des membres (vététistes ou coureurs) de l'organisation.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs de l'épreuve « L'éco-Lié », ainsi que leurs ayant-droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **Article 11 : Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les organisateurs soit au ravitaillement, soit à l'arrivée, et remettre son dossard. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

### **Article 12 : Classement et récompenses**

Chaque participant aux courses 10 et 5 km recevra une galette-saucisse et un yaourt à l'issue de sa course.

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront redistribués aux coureurs suivants dans le classement.

Les 3 premiers de l'épreuve au scratch (classement hommes et femmes) seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie (classement hommes et femmes). Les lots seront constitués de produits locaux. Un tirage au sort des dossards pourra offrir une seconde chance de lot. Les jeunes recevront tous une médaille-souvenir.

Lu et approuvé, le